



IDÉES

opinions



Retrouvez votre magazine
« Série Limitée »
chaque premier jeudi
du mois avec « Les Echos »

Dessin Maïlys Glätze pour « Les Echos »

Pour que l'Europe ne perde pas le cloud

LE POINT DE VUE

de **Mogens Peter Carl**

Les infrastructures cloud sont indispensables au fonctionnement d'une société moderne. Sans ce « nuage », pas de vidéoconférence, pas de paiement bancaire ou de gestion de nos documents administratifs. Ces infrastructures sont devenues essentielles à l'autonomie stratégique de l'Europe et à toutes ses activités économiques, gouvernementales et sociales.

Avec des arguments trop familiers, on dit que nous pouvons compter sur un fournisseur étranger et sur sa bienveillance permanente, comme l'Allemagne l'a fait avec le gaz russe ou l'Union européenne, avec les importations de panneaux solaires et de semi-conducteurs chinois bon marché, au détriment de la production européenne de ces biens stratégiques. On en oublierait aussi la récente pénurie de médicaments et de masques, externalisés vers des pays asiatiques « sûrs ». Va-t-on répéter les mêmes erreurs dans l'économie numérique ? Les mots « autonomie stratégique » ont-ils un sens pour le cloud, sachant que la part de marché des fournisseurs européens est tombée

de 30 % à 16 % en cinq ans ?

Les conditions de concurrence sur ce marché sont faussées par des pratiques de fournisseurs ultradominants qui verrouillent leurs clients dans une relation d'exclusivité en imposant des conditions de licence restrictives, des offres groupées ou des ventes liées, une tarification avantageuse pour leurs produits et des restrictions techniques et économiques. C'est très efficace, et ils captent une part toujours plus grande des clients de l'UE pour leurs infrastructures cloud. Au contraire, tous les fournisseurs de logiciels et de services cloud devraient adopter des pratiques d'accès libre, avec du logiciel ouvert. Ces abus vont évincer les entreprises d'infrastructure cloud européennes, laissant les industries et gouvernements européens sans autre choix que d'acheter des infrastructures cloud à une petite poignée de fournisseurs d'accès en dehors de leur contrôle.

Les Européens ont déposé une plainte à Bruxelles pour abus de position de dominante, bien que certains fournisseurs européens craignent de subir des représailles – les fournisseurs de logiciels dominants pourraient d'un simple clic supprimer la moitié de leurs activités. Une fois encore, le scénario est trop familier. Lorsque j'étais responsable à la Commission européenne de l'action commerciale contre la concurrence étrangère déloyale, cette crainte de représailles était souvent la raison pour laquelle même les grandes entreprises européennes n'osaient pas porter plainte contre le dumping ou les subventions de la Chine.

Comment ne pas devenir une colonie numérique et perdre le contrôle du cloud ? Nous avons besoin de concurrence, de variété, de diversité et de respect du « mode de vie » européen. Voici





un plan d'action :

1. La Commission a le pouvoir d'amender le très récent règlement européen sur les marchés numériques (Digital Markets Act) par un acte délégué afin d'interdire aux entreprises ultradominantes de fausser la concurrence avec leurs pratiques de licences abusives.

2. La nouvelle proposition de règlement européen sur les données devrait aussi interdire ces pratiques contractuelles déloyales sur le cloud, sinon les objectifs du règlement visant la portabilité et l'interopérabilité resteront un vœu pieux.

3. Le commissaire Thierry Breton promet un grand projet d'intérêt européen commun dans le domaine de l'économie du cloud avec la participation de nombreuses entreprises, une initiative concrète indispensable.

4. Les Européens ont déposé une plainte à la Commission. J'espère qu'elle tirera les leçons de notre expérience souvent malheureuse dans le domaine de la protection commerciale contre le dumping et les subventions étrangères... Car j'ai vu à de trop nombreuses reprises des procédures traîner tellement en longueur que des dommages irréversibles avaient eu lieu bien avant l'adoption de la première mesure.

Mogens Peter Carl est ancien directeur général pour le commerce puis pour l'environnement à la Commission européenne.

Les conditions de concurrence sur ce marché sont faussées par des pratiques de fournisseurs ultradominants.

